

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SEMUSSAC****Séance du mercredi 03 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle CARRE, Maire.

**Date de convocation :** 25 avril 2023

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 18 Présents : 10, Votants : 11**

**Présents :** Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie-Christine MOUTEL, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN.

**Absents :** Florian BALAY, Olivier JOULIA, Yannick LECA, Nathalie ROSELLO, Sylvie RAMEAUX, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION, Emmanuel LAPEYRE donne pouvoir à Marie-Christine MOUTEL.

**Secrétaire de séance :** Agnès EGRETEAU

---

**D31/2023 : Vente de terrain destiné à la construction d'une pharmacie.**

-Par courrier en date du 29 août 2022 adressé à Madame le Maire de Semussac, la Directrice départementale des Finances publiques de Charente-Maritime par intérim, transmettait l'avis du Domaine sur la valeur vénale d'un terrain à bâtir situé, 27 rue de Didonne 17120 Semussac, cadastrée ZW 524 d'une contenance de 2306 mètres carrés. La valeur vénale du terrain d'une superficie de 800 mètres carrés (situé dans l'angle Nord-Est de la parcelle) est alors évaluée à 62 400,00€ (soit 78,00€/m<sup>2</sup>) assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

-La durée de validité de cet avis est valable 24 mois.

-Par délibération 84/2022 en date du 27 octobre 2022 le Conseil Municipal accepte le prix de vente au prix de l'avis des Domaines et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents à cette opération.

-Par courriel en date du 18 avril 2023, Monsieur DEMAITER affirme son intention d'étendre la surface d'acquisition du terrain pour une surface de 860 mètres carrés en lieu et place des 800 mètres carrés proposés initialement. Selon son architecte, Monsieur Rocher, et après avis du géomètre : « cela faciliterait l'ensemble des raccordements et évacuation d'une part, et l'optimisation du nombre de places de parking d'autre part. »

-Prenant en compte l'avis du Domaine, la valeur vénale du terrain est ainsi portée à 67 080,00€ en lieu et place des 62 400,00€ initialement prévus.